



# ÉCO-CONTRIBUTION 2020

BARÈME DIFFÉRENCIÉ PAR MATÉRIAU APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

	ASSISE	RANGEMENT	PLAN DE POSE	AUTRES
<b>SUPÉRIEUR À 50% AUTRES AUCUN MATERIAU MAJORITYAIRE</b>	0,13	0,15	0,13	0,17*
<b>SUPÉRIEUR À 50% PLASTIQUES</b>	0,13	0,14	0,13	0,16
<b>SUPÉRIEUR À 50% BOIS</b>	0,12	0,13	0,12	0,15
<b>SUPÉRIEUR À 50% MÉTAUX</b>	0,09	0,10	0,09	0,11
<b>SUPÉRIEUR À 95% MÉTAUX**</b>	0,03	0,03	0,03	0,03



## ASSISE

Correspond à tous les éléments de mobilier professionnel permettant de s'asseoir.



## RANGEMENT

Constitué des armoires, caissons, servantes et autres dessertes.



## PLAN DE POSE

Constitué des éléments de bureaux, de tables et plans particuliers comme les tableaux d'écriture.



## AUTRES

Principalement constitués d'éléments d'ameublement ne faisant pas partie des 3 principales familles Valdelia (cabine d'essayage, isoloir, cloisonnettes...). Cette famille « autres produits » est très réduite.

Dans le cas d'un produit qui ne présenterait pas de matériau majoritaire à plus de 50%, le produit sera classé dans la sous famille «

\* Barème pour les matelas et sommier

\*\* Ce barème supérieur à 95% métaux s'applique exclusivement aux unités fonctionnelles et non aux composants.